

Compte-rendu du comité régional DFCI, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 8 mars 2023

La première réunion du comité régional DFCI, émanation de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est tenue à l'écomusée de la forêt à Gardanne le 8 mars 2022, sous la co-présidence de Madame Verrier, Directrice adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, représentant Monsieur Mirmand, Préfet de région, ainsi que de Monsieur de Canson, représentant Monsieur Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La liste des participants à cette réunion et leur qualité figure en annexe 1.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

I/ Présentation des démarches et des actions en cours

1. Actions engagées par l'Etat en matière d'OLD (obligations légales de débroussaillage)
2. Présentation de la déclinaison régionale de la mission d'information/animation OLD auprès des maires, confiée à l'UNCOFOR
3. Extension des missions DFCI confiées à l'ONF par l'État
4. Point d'information sur les campagnes nationales de communication
5. Présentation de la mesure "prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation", axe 2 du Fonds vert d'accélération de la transition écologique dans les territoires
6. Présentation du protocole de planification écologique Etat/Région en PACA (thématique DFCI)
7. Présentation de la campagne estivale 2023 prévue au niveau zonal

II/ Discussions autour des travaux à lancer au sein du comité régional DFCI

INTRODUCTION

Mme Florence VERRIER, directrice adjointe de la DRAAF, a tout d'abord remercié l'institut pour la forêt de nous accueillir. Elle a ensuite remercié M. François DE CANSON (ici présent en tant que vice-président du comité régional en charge des risques majeurs), M Olivier MARMION Secrétaire Général de la Zone de Défense Sud (et à ce titre responsable de la DPFM) et Mme Marie-Françoise BAZERQUE, directrice régionale adjointe à la DREAL, d'être présents pour présider ce premier comité régional DFCI. Elle a également remercié les nombreux participants, membres de cette commission, qui reflètent bien la pluralité des acteurs concernés par la prévention des incendies de forêt dans notre région et a aussi salué les collègues des DDT(M)s présents.

Elle a ensuite rappelé que la création de ce comité régional, émanation de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois avait été décidée lors de la CRFB du 17 mai 2022, conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional (représenté de jour-là par M. DE CANSON), co-présidents de cette CRFB. Mme Florence VERRIER a également rappelé que les attendus et les modalités de fonctionnement de ce comité (qui a vocation, de par son rattachement à la CRFB, à intervenir uniquement sur le volet « prévention » au niveau régional, en lien évidemment avec le niveau zonal et le niveau départemental) ont été actés lors de la CRFB du 17 novembre dernier.

Elle a ensuite déclaré que ce premier comité se déroulerait en deux parties : l'une dédiée à l'échange d'informations et l'autre aux dossiers sur lesquels le comité pourrait utilement travailler dans les mois qui viennent. Elle a ensuite précisé que cette première partie serait très dense compte tenu de l'actualité, et notamment l'importance des actions lancées depuis l'automne passé, suite à une saison des feux 2022 inédite, qui nous a tous interpellés, jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, et qui a conduit le gouvernement, à la demande expresse du président de la République, à lancer, d'ici l'été 2023, un nombre très important d'évolutions et d'actions majeures en matière de prévention des risques d'incendie de forêts et d'espaces naturels. Ces actions nous concernent directement, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce qui explique pourquoi elles vont aujourd'hui être présentées et qu'un long moment y sera consacré.

Mme Florence VERRIER a ensuite souligné le rôle essentiel des collectivités locales, aux côtés de l'Etat, et notamment du Conseil Régional. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui est la région de France qui s'investit le plus, et depuis longtemps, dans la DFCI, et avec laquelle l'Etat (en la personne de Mme Elisabeth BORNE, 1^{ère} ministre) a signé le 14 novembre dernier un protocole d'accord Etat/Région pour la planification écologique, dans lequel l'importance de la protection des forêts contre les incendies est clairement affichée.

M. DE CANSON, vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a ensuite pris la parole et poursuivi l'introduction. Il a lui aussi remercié l'ensemble des participants ainsi que l'Ecomusée de Gardanne, qui accueille le comité dans ses locaux. Il a ensuite rappelé le cadre du comité régional DFCI ainsi que son contexte (incendies de 2021 et transfert des dossiers Feader DFCI, à partir du 1er janvier 2023).

Il a ensuite détaillé les rôles de ce comité, à savoir :

- Proposer des actions permettant d'améliorer la prévention des incendies de forêts et la culture du risque ;
- S'assurer du maintien en condition opérationnelle des équipements DFCI en place ;
- Contribuer au développement des nécessaires synergies entre les politiques et les programmes de financements régionaux DFCI ;
- Contribuer à améliorer l'articulation entre les différents enjeux des territoires et les impératifs de DFCI ;
- Contribuer, par des remontées de terrain, à l'évolution de la réglementation ainsi qu'à l'évolution de la stratégie zonale.

Il a ensuite déclaré que ce comité remplacerait désormais la commission incendie du comité régional des risques et sera amené à se réunir deux fois par an.

M. DE CANSON a poursuivi en soulignant que la Région est exemplaire en matière de gestion de feux de forêt et ce, grâce à l'ensemble des acteurs. Il a rappelé que le territoire national avait été le théâtre malheureux d'incendies d'envergure sans précédents en 2022 et est revenu sur la situation de la Région en 2022, qui peut être comparée à la sécheresse de 1976, couplée à la canicule de 2003. M. DE CANSON a déclaré que la Région avait connu 720 départs de feux en 2022, soit 161 de plus que l'an passé et 6 260 ha parcourus par les flammes. Mais que, pourtant, grâce à l'expertise de tous les agents et de tous les bénévoles, et aux différents dispositifs de lutte et de protection soutenus par la Région, le territoire avait été plutôt épargné, en comparaison avec d'autres régions. Il a poursuivi en déclarant qu'à cette occasion, nous avons pu voir le dispositif de

solidarité européenne fléché pour la première fois vers notre pays. Mais aussi, que cela avait donné lieu à une prise de conscience généralisée du risque incendie : en d'autres termes, tant que ça brûlait en Corse ou en Occitanie ou sur le littoral de la région, globalement c'était attendu, mais quand la Bretagne, Grenoble et les forêts de pin l'Aquitaine flambent, soudainement cela devient une affaire d'Etat. Il a poursuivi en déclarant que de ces événements avait découlé une stratégie nationale présentée le 28 octobre 2022, grandement calquée sur la « guerre du feu » de la Région. M. DE CANSON a déclaré que le territoire de la Région Sud avait été cité comme précurseur et source d'inspiration de cette stratégie à de nombreuses reprises. Il a ensuite détaillé cette stratégie puis a mentionné qu'en parallèle du renfort des moyens, M. Hubert FALCO avait été missionné pour la conduite d'une mission interministérielle sur la sécurité civile afin de réformer, moderniser les protocoles d'intervention et être en mesure de mobiliser au mieux tous les acteurs de terrain. M. DE CANSON a dit que la Région y contribuait avec attention, tout comme de nombreux acteurs présents dans la salle aujourd'hui et que cette prise de conscience généralisée devait être suivie d'engagements forts.

M. DE CANSON est ensuite revenu à la Région et a déclaré que les états généraux de l'eau, lancés par la Région auraient lieu le 8 juin. Il a aussi déclaré que le nombre de départs de feux dans la Région interpellaient : déjà plus de 50 départs de feu ont eu lieu depuis janvier. Il a poursuivi en informant les membres du comité qu'il y a 15 jours, M. le président MUSELIER avait rencontré M. le commissaire LENARČIĆ et que l'Europe allait réagir dès cet été en doublant la flotte de moyen aériens. M. DE CANSON a souligné qu'à l'échelle régionale, nous devons être prêts également. Il a ensuite fait une présentation détaillée de l'ordre de jour. Puis, il a déclaré que chacune des personnes présente dans la salle contribuait, chacun à son niveau à améliorer la situation. M. DE CANSON a conclu en déclarant que nous étions à un tournant de l'histoire puisque l'Etat et la Région ont signé un protocole et qu'il allait falloir se mettre d'accord. Il a remercié encore une fois l'Etat d'être aux côtés de la Région et a souligné que la décentralisation était particulièrement importante.

M. Jacky GERARD, Conseiller départemental en charge de la forêt, représentant le Président du Département des Bouches-du-Rhône a salué l'ensemble des participants puis a déclaré qu'on sentait une demande de formation et une prise de conscience de l'importance de la DFCI plus importante qu'auparavant. Il a ensuite parlé de l'Entente pour la forêt méditerranéenne et du travail mené avec elle, en soulignant que la DFCI n'est pas seulement une cause locale, mais qu'elle s'inscrit dans une mobilisation plus générale, lancée il y a plusieurs années par M. le préfet. M. Jacky GERARD a également déclaré que le travail dans le domaine des OLD était à poursuivre et à amplifier. Il a conclu en disant que grâce à la volonté et à l'expérience de chacun de ses membres, cette commission régionale allait permettre de mieux protéger nos forêts.

M. Olivier MARMION, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud a ensuite pris la parole. Il a fait part de sa satisfaction et de son plaisir de voir réunis en ce lieu emblématique de la protection de la forêt méditerranéenne l'ensemble des acteurs régionaux, pleinement engagés, passionnés et grâce auxquels nous devons les actions remarquables de cet été, mais aussi bien évidemment des précédents étés, car c'est sur la durée que les résultats sont enregistrés et relevés. Il a déclaré qu'il ne s'agissait pas de « gloriole », mais de mesure des résultats obtenus : 78% d'extinction des feux naissants en Région Sud, c'est un chiffre qui constitue un élément de satisfaction, mais c'est aussi un chiffre qui nous oblige pour la suite. Il a poursuivi en insistant sur le fait que nous sommes à un moment charnière : le Président de la République a annoncé, le 22 octobre dernier, un effort sans précédent au niveau national sur l'ensemble des zones, au regard du retour d'expérience dramatique du sud-ouest, pour renforcer dans ses différentes composantes la lutte contre les feux de forêts (à la fois de moyens actifs de lutte et tout ce qui a trait à la prévention, à tout ce travail en amont, qui est précisément au cœur de la DFCI).

M. Olivier MARMION a déclaré que « moment charnière » signifiait également opportunité, avec

bien évidemment un certain nombre de moyens qui vont pouvoir être répartis. Il a ensuite rappelé qu'en la matière, la répartition des moyens est gérée par la DPFM (Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne), placée sous l'autorité du Préfet de zone, qu'il représente par délégation. Il a poursuivi en disant que cette action était maintenue, poursuivie, ancrée, avec peut-être un horizon qui sera davantage zonal désormais, car ces actions de prévention débordent de la seule Région Sud. Il a également déclaré, que l'avantage qu'il voyait au travers de la création de cette nouvelle instance [le comité régional DFCI], créée conjointement au printemps dernier, c'était l'occasion de disposer de davantage de dialogue, d'accueillir de nouveaux participants, et de pouvoir identifier de nouveaux axes de progrès, pour être au rendez-vous de ce qu'il a qualifié d'opportunités, en tout cas de moyens supplémentaires qui vont être alloués. Il a ensuite indiqué que tous ces travaux, qui n'ont bien sûr pas débutés aujourd'hui, prennent maintenant tout leur essor, et vont pouvoir évoluer, être animés, vivre et surtout vont pouvoir renforcer encore davantage cette politique publique qui nous rassemble. Il a ensuite souligné qu'il ne lui appartenait pas d'écrire la feuille de route du comité, mais qu'en revanche, il y apporterait toute sa contribution, en lien avec la DPFM. Il a ensuite insisté sur la complémentarité entre ces deux entités : cette instance de dialogue, d'échanges et ce bras armé en quelque sorte financier en charge de l'agrégation de cette expression de besoin auprès des départements. C'est selon lui cette complémentarité qui fait particulièrement sens dans cette action commune.

M. Olivier MARMION a ensuite déclaré qu'en tirant des enseignements des précédentes campagnes – enseignements en terme de causalité des principaux feux de forêts – le secrétariat de la zone de défense et de sécurité considère que des efforts sont encore possibles et même souhaitables dans au moins en trois directions (sachant que d'autres axes seront probablement explorés ce matin) :

- D'une part, tout de qui a trait à la prévention et à l'information. Le secrétaire général de zone de défense et de sécurité a insisté sur le fait que ce n'est pas un mot creux, que ce n'est pas une palissade, et que nous pouvons toujours faire plus, car tous les ans et sans attendre l'été, nous constatons de l'insouciance, voire de l'incivisme ; de l'inconséquence également, bref tous ces comportements du quotidien qui peuvent non seulement donner lieu à des drames mais qui contribuent malheureusement à aggraver la situation et dégrader cet espace naturel que nous avons en commun. Donc selon lui, c'est vraiment la première priorité et il a alors mentionné l'action de l'Entente, particulièrement éloquente dans ce domaine.
- D'autre part, les obligations légales de débroussaillage : beaucoup a été fait, beaucoup a été entrepris, mais beaucoup reste à faire. Il a rappelé que des actions sont en cours, que le droit nous y aide, mais parfois pas suffisamment, et que des missions qui vont déboucher sur des propositions et des recommandations sont en cours. Il a ensuite déclaré que, dans le cadre juridique existant, le secrétariat général de zone considérait que le curseur pouvait être poussé encore plus loin.
- Et enfin, un autre axe de progrès consiste en toutes les réflexions, tous les efforts qui peuvent permettre de limiter davantage les risques relatifs aux feux de forêt liés à l'occupation du territoire, voir à sa non-occupation (avec entre autres l'obligation d'OLD quand il s'agit de friches).

M. Olivier MARMION a répété qu'il ne s'agissait pas à ce stade de tracer une feuille de route, simplement de partager dans ces propos liminaires les réflexions du secrétariat de zone de défense et de sécurité placé sous l'autorité de M. le Préfet de Zone, et dire que ce secrétariat est à la pleine disposition du comité régional DFCI et qu'ils sont fiers, au sein de la zone et sous l'animation de la DPFM représentée ce matin par M. PHILIP, de contribuer pleinement à ces travaux et de pouvoir engager un partenariat qu'il souhaite le plus fécond possible.

Mme Marie-Françoise BAZERQUE, directrice régionale adjointe de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, a poursuivi en précisant que la DREAL partage les propos tenus dans cette introduction et a rappelé que désormais des outils existent pour la mise en œuvre d'actions très

opérationnelles avec le fonds vert et le protocole d'accord Etat/Région pour la planification écologique. Elle a également insisté sur l'importance de la prévention dans le cadre de la lutte contre le risque incendie. Elle est ensuite revenue sur la sécheresse de l'année 2022 et sur les conditions de l'année 2023 qui s'annonce encore particulièrement sèche ; ainsi, dès à présent, les questions de la gestion de l'eau et du risque incendie se posent de nouveau. Elle a conclu sur le fait que ce comité est une instance privilégiée pour échanger sur diverses thématiques et faire en sorte de faire émerger les améliorations nécessaires pour une meilleure prévention et lutte contre le risque incendie.

M. Christian WAWRZYNIAK, chef du service de la forêt et du bois de la DRAAF, a conclu cette introduction en rappelant que l'objectif du comité régional DFCI est bien d'engager des réflexions menant à des propositions concrètes sur des sujets ayant une portée régionale, en complément de ce qui est engagé au niveau national ou zonal et sans aller jusqu'aux niveaux qui relèverait de la compétence des préfets de département.

I/ PRESENTATION DES DEMARCHES ET DES ACTIONS EN COURS

1. Actions engagées par l'Etat en matière d'OLD (obligations légales de débroussaillage)

Se reporter au diaporama présenté en séance par M. Christophe CHAMTEPY, expert DFCI à l'ONF, en charge d'une mission d'appui DFCI auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Suite à cette présentation :

M. Christian MERCIER, président de l'union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs (Fransylva PACA), a demandé des précisions sur les contrôles et les sanctions qui pourraient concerner les OLD mal réalisées. M. Christian WAWRZYNIAK a précisé que ce sujet serait traité un peu plus tard dans la matinée au moment où sera abordé la question de l'intensification des moyens alloués à l'ONF, y compris pour le contrôle des OLD.

M. Christian DELAVET, président des COFOR 13, est revenu sur le projet de loi sénatorial 206 qui émane des réflexions ayant eu lieu au moment des assises de la forêt où les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie ont fait remonter activement des préoccupations existantes. Parmi ces remontées, le contrôle des OLD est un sujet important où se pose la question de la certification des entreprises réalisant ces obligations afin de lever les ambiguïtés qui peuvent exister sur l'état des réalisations. Il a précisé qu'il faudrait en effet que les entreprises réalisant les OLD soient certifiées afin de pouvoir s'affranchir des contrôles. Il a rajouté que dans ce cadre la question de la réalisation des OLD par le propriétaire lui-même est encore à l'étude afin de proposer des solutions. Il a conclu en rappelant que chacun peut lui faire remonter ses remarques et propositions afin qu'il fasse un relai auprès des sénateurs en charge de ce projet de loi. M. Christian WAWRZYNIAK a précisé qu'au prochain comité spécialisé DFCI un temps sera prévu pour reparler de cette loi.

M. Gérard GAUTIER, président de Fransylva 13, a ensuite pris la parole pour ajouter deux points concernant l'urbanisme. Tout d'abord, pour le bâti existant, il a précisé que parfois l'application stricte des prescriptions pour la réalisation des OLD n'est pas suffisante et ne permet pas une réduction significative du risque. Il a ainsi demandé la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet. Et ensuite, pour les constructions à venir, il a souligné la nécessité de réfléchir à la mise en place de règles d'urbanismes spécifiques au niveau des interfaces entre les zones urbanisées et les espaces naturels afin de réduire l'impact des OLD afférents à de nouvelles constructions sur les milieux naturels forestiers. Pour cela, il a proposé que les zones constructibles soient équivalentes aux zones réglementaires des OLD. M. Christian WAWRZYNIAK a rappelé que le sujet des OLD

est actuellement traité par un groupe de travail au niveau national et que M. DELAVET vient de proposer de faire remonter toutes propositions pour alimenter les réflexions de ce groupe de travail. Par conséquent, pour le moment, cette question peut difficilement être traitée au niveau du comité régional.

M. Charles DEREK, président de l'association Forêt Méditerranéenne, a demandé si la proposition figurant dans le rapport des sénateurs concernant la généralisation du conseil personnalisé aux propriétaires soumis aux OLD a été reprise dans le projet de loi 206. Il a précisé que ce conseil consiste à faire un diagnostic, remis au propriétaire, permettant d'établir les travaux à réaliser et de lever toutes les ambiguïtés quant à la mise en œuvre des OLD. M. Christian DELAVET a répondu que le projet de loi précise qu'il est nécessaire d'harmoniser et de généraliser les pratiques qui fonctionnent et qu'il faut développer le travail en collaboration avec les différents acteurs du territoire.

2. Présentation de la déclinaison régionale de la mission d'information/animation OLD auprès des collectivités, confiée à l'UNCOFOR par l'État (MASA).

Principaux points de cette mission d'information et d'animation présentés par M. Jérôme BONNET, directeur de l'UNCOFOR (pas de diaporama) :

- Des formations sont prévues dans les 32 départements soumis à OLD, ainsi que dans 13 départements où se trouvent des massifs classés à risques. 5 formations ont déjà eu lieu en Provence-Alpes-Côte d'Azur, une est à venir dans le Vaucluse et un nouveau cycle est programmé à l'automne.
- A la suite de ces formations, une phase de mobilisation des élus est prévue.
- Il sera également expérimenté la mise en place d'une cellule d'appui permanent aux maires, avec la création d'un réseau d'experts au plus près des élus (services de l'Etat – DDT(M)s et ONF- et autres intervenants comme des bureaux d'études).
- Par la suite, une fois les évolutions législatives en cours finalisées, des brochures de communication à destination des élus seront réalisées.

M. Jérôme BONNET a précisé qu'il y a une volonté commune avec le ministère d'inscrire cette action dans la durée et qu'il est déjà prévu un renouvellement de ce partenariat pour au moins les trois prochaines années.

Suite à cette présentation :

M. Philippe CHARRIN, président de l'association départementale des comités communaux feux de forêt des Bouches du Rhône et maire de Vauvenargues, a fait remarquer la nécessité d'un effort d'harmonisation de la communication sur le thème des OLD, afin que chaque institution fasse circuler le même message auprès des maires pour qu'il soit plus percutant.

3. Extension des missions DFCI confiées à l'ONF par l'État

Se reporter au diaporama présenté en séance par M. Rolland PHILIP, chargé de mission à la DPFM.

Suite à cette présentation :

M. Philippe LAMINE, sous-directeur de la forêt à la direction de la forêt et des espaces naturels au département des Bouches-du-Rhône, a souhaité réagir sur le tableau présentant l'augmentation du nombre de patrouilles de surveillance et d'intervention (PSI) et déplore la logique mise en avant qui

a abouti à la non-attribution de moyens supplémentaires pour les Bouches-du-Rhône alors qu'il s'agit du département le plus soumis au risque feux de forêt et que certains secteurs de massifs ne sont pas suffisamment couverts (massifs des Alpilles et la Montagnette). M. Rolland PHILIP a répondu que pour cette année, la logique de répartition des moyens a été de donner la priorité aux départements où les moyens existants ne sont pas suffisants (PSI couvrant une trop faible proportion du territoire) et où le risque incendie a augmenté (cas des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes). M. Olivier MARMION a rajouté que l'objectif à terme est bien d'arriver à couvrir au mieux tous les besoins et que cette année l'objectif a bien été de cibler les zones les plus vulnérables. Il a également bien noté les enjeux présents sur les massifs de la Montagnette et des Alpilles. Il a conclu en rappelant que l'Etat a également décidé de renforcer dans le cadre du pacte capacitaire l'ensemble des équipements dévolus aux SDIS, indépendamment des moyens alloués à la DFCI, et a confirmé que les besoins des Bouches-du-Rhône ont été relayés.

M. Frédéric BENIAMINO, directeur adjoint de la direction des espaces naturels, forestiers et agricoles du département du Var, a souhaité compléter les propos de M. Philippe LAMINE, en signalant qu'en plus des problèmes liés aux manques de moyens, il y a une perte d'attractivité de ces métiers à cause de conditions de terrains difficiles. De plus, il a souligné qu'il serait nécessaire de mener une réflexion pour faire évoluer les dispositifs de surveillance au regard de l'évolution des capacités technologiques à disposition. Il a également tenu à rappeler l'importance du travail en interservices et a cité en exemple l'organisation mise en place dans le Var, dans le cadre de la mise en œuvre des OLD avec la création de comités de secteur réunissant tous les acteurs concernés et permettant une communication plus claire et un meilleur suivi.

M. Michel HAUUY, responsable de Force 06, a souhaité signaler que dans les Alpes-Maritimes, il y a très peu d'APFM et a demandé si une répartition par département des nouveaux d'ETP prévus à l'ONF est déjà actée. M. Jean-Louis PESTOUR, directeur de l'agence DFCI et responsable national incendies de forêts à l'ONF, a répondu que 60 ETP sont prévus au niveau national dont une quinzaine en zone Sud. Il a précisé que la répartition territoriale est en cours et pour l'agence ONF 06/83 été prévu deux ETP supplémentaires qui seront plutôt attribués au Var mais qui pourront potentiellement intervenir dans le 06.

4. Point d'information sur les campagnes nationales de communication

M. Guillaume XAVIER, chef adjoint du service prévention des risques à la DREAL, a précisé qu'une campagne de communication nationale sur les OLD à destination des propriétaires de construction et des collectivités, portée par le ministère de la transition écologique, sera lancée la semaine suivant ce comité. Cette campagne comprend notamment l'envoi de courriers aux propriétaires soumis aux OLD, et que cette stratégie de communication a été élaborée en concertation avec l'union nationale des COFOR. Il a indiqué qu'il n'était pas en mesure de donner au comité plus de détails sur le contenu de cette campagne car le communiqué de presse n'est pas encore paru.

Suite à cette présentation :

M. Gérard GAUTIER a rappelé que les communes forestières sont favorables à cette démarche car il y a longtemps qu'elles réclament que l'Etat s'implique à nouveau dans la DFCI. Cependant, il a rappelé l'importance d'informer les maires en amont de la distribution des supports de communication aux propriétaires et s'est inquiété qu'à une semaine du lancement de cette campagne de communication il n'y ait aucune information des maires. M. DE CANSON a complété ces propos en faisant remarquer que le courrier qui sera envoyé par le ministère à tous les propriétaires soumis aux OLD, en plus du courrier habituel envoyé par la commune, risquait de

créer des inquiétudes pouvant submerger les mairies de questions. M. Jérôme BONNET a précisé que le ministère de la transition écologique a sollicité tardivement l'association des communes forestières au sujet de cette campagne de communication et, afin de palier à la question de l'information des maires, l'association des maires de France et les communes forestières ont programmé un webinaire le 15 mars prochain. Il a rajouté que les COFOR ont également demandé à ce que les préfets informent les maires de l'arrivée de cette campagne. M. Christian WAWRZYNIAK a conclu en précisant que malgré ce calendrier contraignant, il faudra profiter au mieux de cette initiative en vue d'une meilleure préparation pour l'année prochaine, en s'appuyant entre autre sur les réflexions d'un groupe de travail dédié à la communication au sein de notre comité DFCI, qui sera mis en place dès l'automne 2023.

5. Présentation de la mesure "prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation", axe 2 du Fonds vert d'accélération de la transition écologique dans les territoires

Se reporter au diaporama présenté en séance par M. Guillaume XAVIER, chef adjoint du service prévention des risques à la DREAL.

Suite à cette présentation :

Mme Sophie PERCHAT, directrice des communes forestières du Var, a demandé des précisions sur la part du fonds vert qui sera allouée à la prévention incendie afin d'orienter au mieux les collectivités et si le fonds sera reconduit les années ultérieures. Mme Marie-Françoise BAZERQUE a rappelé que ces fonds étaient fongibles et qu'il n'y avait pas d'enveloppe allouée spécifiquement à la forêt. L'objectif étant de consommer l'intégralité de ces crédits, elle a donc incité chacun à déposer des dossiers.

M. le Capitaine Steeve FOURNIER du SDIS 06 a précisé que le fonds vert devrait être un très bon outil pour les collectivités car il leur permettrait de financer les travaux prescrits dans les PPRIF à l'interface entre l'urbain et le milieu forestier, à condition qu'il soit pérennisé.

Mme Elsa BARDI ASSANTE, cheffe du service Forêt Natura 2000 à la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a demandé si un projet déjà éligible à un appel à projet en vigueur peut faire appel au fonds vert. M. Guillaume XAVIER a répondu que le fonds vert peut être sollicité uniquement pour des travaux non commencés. M. Christian WAWRZYNIAK a complété en expliquant que, par exemple, le fonds vert viendrait en complément de financements alloués par le FEADER aux dossiers DFCI, en permettant la réalisation de projets là où les subventions européennes ne le prévoient pas (cas des interfaces). Pour conclure, M. Jérôme BONNET a précisé que les COFOR incitent les collectivités à se tourner vers le fonds vert surtout pour les projets non éligibles à d'autres financements.

6. Présentation du protocole de planification écologique Etat/Région en PACA (thématique DFCI)

Mme Elsa BARDI ASSANTE a présenté les grandes lignes du protocole signé entre l'Etat et la Région pour mettre en place un certain nombre d'actions à travers 8 grands thèmes, dont la protection de la forêt. Elle a précisé qu'actuellement la Région travaillait avec les services de l'Etat pour décliner ce protocole en actions : pour la forêt, des propositions concernant la DFCI et la

gestion forestière ont été faites. Ce travail étant toujours en cours, elle a indiqué ne pas pouvoir entrer dans les détails.

7. Présentation de la campagne estivale 2023 prévue au niveau zonal

Se reporter au diaporama présenté en séance par M. Luc LANGERON, directeur du département information et prévention de l'Entente Valabre pour la protection de la forêt méditerranéenne.

II/ TRAVAUX A LANCER AU SEIN DU COMITE REGIONAL DFCI EN 2023

Après un bref rappel des objectifs du comité régional spécialisé DFCI, M. Christian WAWRZYNIAK a présenté des propositions de groupes de travail à mettre en place dans le courant de l'année 2023 (a priori à l'automne), pour ensuite permettre au comité de formuler d'autres propositions

1. GT coupures de combustible

M. Christian WAWRZYNIAK a rappelé l'existence historique au niveau zonal d'un réseau « coupure de combustible », animé par le CERPAM, qu'il serait nécessaire d'élargir maintenant pour une prise en compte plus globale de la gestion des interfaces. Il a précisé que la question de la relance de ce réseau, élargi, est posée et qu'il a été demandé au CERPAM de faire des propositions en ce sens à l'issue d'un cycle de réflexions en cours. Mme Alice BOSCH, ingénieure en charge des dossiers DFCI au CERPAM, a rajouté que les réflexions de ce nouveau réseau ne se borneraient plus à la notion coupure de combustible, mais engloberaient des questions d'aménagement du territoire avec pour objectif de partager une vision d'un paysage résilient et résistant aux feux.

M. Christian WAWRZYNIAK a proposé à l'assemblée de se prononcer sur l'idée que le CERPAM fasse des propositions sur le contenu des réflexions à mener dans le cadre de ce GT d'ici le mois de septembre pour décider ensuite si un tel GT est envisageable.

M. Gérard GAUTIER a demandé s'il ne fallait pas plutôt envisager une réflexion sur l'aménagement forestier au sens large qui intégrerait les PDPFCI et tout ce qui concerne la défense des forêts contre l'incendie (donc sans y intégrer la gestion forestière).

M. Frédéric BENIAMINO a proposé que les réflexions du GT portent sur les points suivants :

- faire un bilan de ce qui a été fait et de ce qui est encore pertinent au vu de l'évolution de la typologie des incendies,
- maintenance des coupures mise en place (brûlage dirigé, sylvopastoralisme, intervention mécanique) afin de les pérenniser,
- la résilience à travers l'aménagement du territoire pour que la coupure soit efficace.

M. Laurent GARDE, directeur adjoint du CERPAM, a tenu à rappeler l'importance de l'agriculture dans la notion de coupure forestière.

M. Christian WAWRZYNIAK a pris note de ces remarques et a suggéré de se rapprocher du CERPAM pour voir ce qu'il serait opportun d'intégrer dans les réflexions de ce GT pour proposer des actions opérationnelles. Il a pris acte du fait que l'assemblée valide la proposition d'organisation pour une mise en place de ce groupe de travail à l'automne 2023.

2. GT institutionnel « communication »

M. Christian WAWRZYNIAK a présenté comme premier objectif de cet autre groupe de travail la réalisation d'un RETEX (retour d'expérience), cet automne, des différentes campagnes de communications menées en 2023, avec toutes les parties prenantes (y compris le niveau national), afin d'analyser les possibilités d'harmonisation et besoins d'améliorations/compléments pour 2024.

M. Luc LANGERON a informé le comité du souhait de l'Entente de créer un guichet unique pour que les résidents d'un secteur soient en capacité de connaître tout ce qui s'impose à eux (débroussaillage, accès aux massifs forestiers, travaux, ...) et qu'ils puissent communiquer sur l'état à un instant T de leur propriété afin que les forces de luttas aient connaissance de l'état de défendabilité d'un secteur, le cas échéant.

Mme. Laura CARLON a rappelé l'étude menée par l'association Forêt Méditerranéenne, dans le cadre du programme Maritimo, sur la culture du risque qui pourra être transmise à ce GT dans le cadre de ses réflexions.

M. Cédric CONTEAU, coordinateur de politiques de la montagne à l'ANCT, a complété en citant l'exemple en montagne des territoires GIRN (gestion intégrée du risque naturel) pour lesquels des moyens sont alloués pour travailler sur les questions de culture du risque et a proposé d'intégrer dans le GT des acteurs du GIRN pour alimenter les réflexions.

M. Christian WAWRZYNIAK a demandé si le comité validait la mise en place de ce groupe de travail. Aucune objection de la part de l'assemblée.

3. GT biodiversité et DFCI

M. Christian WAWRZYNIAK a rappelé la complexité d'un tel sujet qui est pris en compte au niveau national bien au-delà de la DFCI. Ainsi, il a proposé dans un premier temps la mise en place d'un GT qui fasse un point de toutes les expériences positives en la matière réalisées dans la région, afin de voir si à partir de ce bilan il est possible de faire émerger des propositions.

Mme. Concha AGERO, directrice interrégionale adjointe PACA-Corse de l'OFB, a tenu à souligner l'importance de ce GT afin d'arrêter d'opposer préservation de la biodiversité et DFCI et a confirmé l'existence d'expériences ayant réussi à concilier ces deux objectifs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur thématiques, qu'il serait opportun de valoriser.

Afin que la région reste force de proposition pour la politique DFCI, M. Philippe LAMINE a confirmé la nécessité de ce GT afin de pouvoir avancer sur certains points de blocage. Il a souligné l'importance du partage d'expériences comme levier.

M. Christian WAWRZYNIAK a conclu en confirmant le lancement à cet automne de ce groupe de travail.

4. Autres propositions de GT

M. Charles DEREK a demandé quel est l'état d'avancement de la rédaction des PDPFCI suite à la parution de la nouvelle instruction technique de 2020. Il a suggéré que s'il s'avérait que la rédaction de certains PDPFCI posait problème, il faudrait trouver une solution au sein de ce comité. M.

Christian WAWRZYNIAK a répondu qu'il ne pense pas que ce sujet doive faire l'objet d'un GT. Cependant, il a confirmé que c'est une action prioritaire dans chaque département et à ce titre elle a été inscrite dans le protocole Etat / Région afin de s'assurer que tous les PDPFCI de PACA soient bien opérationnels.

M. Gérard GAUTIER a demandé que soit abordé dans un GT le sujet de la défendabilité, et donc la question de l'organisation des interfaces qui laissent passer les forces de luttés et bloquent la propagation du feu. Le capitaine Steeves FOURNIER (SDIS 06) a confirmé les propos de M. GAUTIER et a présenté la défendabilité comme l'enjeu de la DFCI de demain. M. Christian WAWRZYNIAK a répondu qu'il était important de prendre en compte cette problématique, mais que le sujet est complexe et a proposé que soit organisé un premier temps de réflexion avec les parties prenantes, pour vérifier la possibilité de mettre en place un GT sur ce thème.

En l'absence d'autres propositions, l'ordre du jour est épuisé.

CONCLUSION

M. François DE CANSON a remercié l'assemblée pour la richesse des débats et a tenu à saluer la performance des pompiers, le travail remarquable des CCFF et la technicité et la passion de l'ensemble des partenaires. Il a souligné que l'ambition de la Région est de continuer à être leader sur cette thématique de la DFCI en faisant de nouvelles propositions grâce à ce comité régional spécialisé.

Mme Florence VERRIER a clôturé cette matinée en remerciant tous les participants pour leurs interventions qui ont confirmées le besoin de concertation et la nécessité de création de ces GT.

Rédigé à Marseille, le 31 mars 2023 par le secrétariat de la CRFB

Nota : Toutes les annexes ainsi que le présent compte-rendu sont téléchargeables sur le site internet de la DRAAF :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

Rubrique : [Accueil](#) > [PRODUCTION & FILIÈRES](#) > [Forêt / Bois / Energie](#) > [Gouvernance et stratégie de la politique forestière régionale](#) > [La Commission Régionale de la Forêt et du Bois](#) > [Le Comité Régional DFCI](#) > [Les comptes rendus du Comité Régional DFCI](#)